

## Avis d'Appel d'Offres National

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...180.../F/2017 POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL ET INTRANTS AGRICOLES

Date de publication : 28.../...6.../2017

Date d'ouverture : 28.../...7.../2017

#### Objet

1. La Commune MURUTA invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de matériels et intrants agricoles pour l'équipement de la filière agro-élevage du centre d'enseignement des métiers de REMERA.

#### Financement du marché

2. La Commune a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. Une partie de ces sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution de ce marché de fourniture pour lequel cet avis d'appel d'offres est lancé.

#### Spécification du marché

3. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont **en trois (3) lots** :
  - **Lot n°1** : Matériel aratoire pour la section Agriculture ; Fourniture intrants agricole ; Matériel pour l'aviculture (Elevage volailles) ;
  - **Lot n°2** : Fourniture et installation du petit et grand bétail ; Construction de poulailler, chèvrerie et étable types
5. Le délai de livraison de toutes les fournitures est de **trente (30) jours calendaires** à partir de la notification définitive du marché.

#### Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridique, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

### **Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la Commune Muruta en Province Kayanza** moyennant la présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cinquante mille ( 50.000fbu) francs burundais : 50% sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50% au compte N° 0040394-01-27 ouvert au Bancobu KAYANZA au nom de la Commune de Muruta

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Madame/Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

### **Présentation de l'offre**

10. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre(s) pour un ou plusieurs lots.

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :

- Deux cent milles (200 000 FBU) francs burundais : **Lot 1** ;
- Cent cinquante milles (150 000 FBU) francs burundais : **Lot 2** ;

### **Les chèques certifiés ne sont pas acceptables**

12. Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point 8 ci-dessus au plus tard le ----/---/2017 à 10 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

### **Validité des offres**

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **Date limite de dépôt des offres**

14. Toutes les offres devront être déposées au secrétariat de la Commune MURUTA le 28/7/2017 au plus tard à 10 heures locales.

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### **Séance d'ouverture des offres**

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP le ..... /..... / 2017 à 10H30min ,heures locales à l'adresse mentionnée ci-dessus. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

**Critères de qualification des soumissionnaires.**

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

17.1. **Au niveau administratif :**

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution Bancaire de soumission suivant le modèle du DAO;
3. Les Statuts du soumissionnaire (personnel moral);
4. L'Attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR;
5. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
6. Une copie du registre de commerce;
7. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.
8. Une attestation de non redevabilité délivrée en originale par l'INSS
9. Un acte d'engagement

17.2. **Au niveau technique :**

Les spécifications techniques sont en annexe

17.3. **Au niveau financier :**

- Acte de soumission
- Bordereaux des prix
- Délai d'exécution

**NB :** L'absence ou la non conformité de l'un des documents entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse

Fait à MURUTA le 22/06/2017

**Administrateur de la Commune MURUTA**

**et Personne Responsable des Marchés Publics**

*Justine KOMENZADHISABE*

